RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ASP
Agence de Services et de Paiement

Rapport annuel 2024 **de la référente laïcité**

Agence de services et de paiement

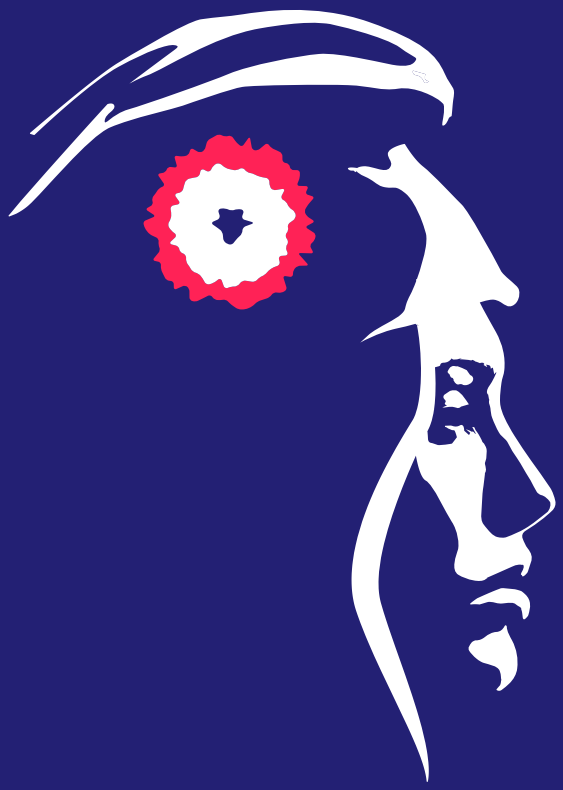

Deuxième rapport - Février 2025

Le présent rapport constitue le deuxième rapport d'activité de la référente laïcité de l'Agence de services et de paiement (ASP). Il couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Référence réglementaire

Le présent rapport est établi en application de l'article 7 du décret du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique qui prévoit que :
« I. - Le référent laïcité établit un rapport annuel d'activité qui dresse un état des lieux de l'application du principe de laïcité et, le cas échéant, des manquements constatés par ce dernier dans les services auprès desquels il est placé et qui rend compte de l'ensemble des actions menées durant l'année écoulée. »

Référente laïcité de l'ASP

Anne Roussely-Tardien
referent-laicite@asp-public.fr

Conception : ASP / MCE
Crédits photos : © shutterstock, © B. Badin

Sommaire

Rappel de la désignation de la référente laïcité de l'ASP et de son rôle ____ p. 04

Application du principe de laïcité à l'ASP ____ p. 05

Sensibilisation des agents de l'ASP au principe de laïcité ____ p. 07

Formation des agents de l'ASP à la laïcité ____ p. 09

Annexes ____ p. 11

Annexe 1 : L'ASP, au service des politiques publiques ____ p. 11

Annexe 2 : Communication sur le défi Laïcité 2024 de l'ASP ____ p. 13

Rappel de la désignation et du rôle de la référente laïcité de l'ASP

Conformément à l'article L.124-3 du Code général de la fonction publique, Anne Roussely-Tardien, actuellement directrice adjointe des ressources humaines, a été désignée, le 8 février 2023, référente laïcité au sein de l'Agence de services et de paiement (ASP).

En lien avec la référente ministérielle laïcité du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), Clémence Hérisson, Anne Roussely-Tardien est le relai de l'établissement pour accompagner la mise en œuvre du principe de laïcité au sein de l'ASP et assure les missions suivantes :

- **répondre aux questions des agents et chefs de service** de l'ASP relatives à l'application du principe de laïcité, en lien, le cas échéant, avec la référente ministérielle ;
- **sensibiliser les agents de l'ASP** au principe de laïcité, et, par un travail conjoint avec le responsable formation de la structure, **favoriser le déploiement des formations** à destination des agents sur ce sujet, pour atteindre l'objectif fixé par le comité interministériel de la laïcité du 15 juillet 2021 de 100% d'agents publics formés en 2025 ;
- **organiser, au sein de l'ASP, la journée de la laïcité**, fixée au 9 décembre de chaque année, le cas échéant en coordination avec d'autres correspondants laïcité, en valorisant l'action des agents de l'établissement. Pour cela, la référente laïcité doit favoriser et faire connaître les initiatives au sein de l'ASP ;
- **développer la communication** autour du principe de laïcité auprès de tous les agents de l'ASP ;
- participer, sur sollicitation de la référente laïcité ministérielle, à la **mise en place d'un dispositif de remontée et de traitement des atteintes à la laïcité** par les agents publics ;
- **contribuer à la réalisation d'un rapport annuel** comprenant à la fois un état des lieux de l'application du principe de laïcité au sein de l'ASP, un récapitulatif des actions de promotion de la laïcité mises en œuvre et un état du suivi de la formation obligatoire à la laïcité des agents de l'établissement.

La référente laïcité de l'ASP fait, par ailleurs, partie du **réseau des correspondants laïcité ministériel**, piloté par Clémence Hérisson.

Elle est également associée au réseau des référents laïcité territorial mis en place localement par le Préfet de la Haute-Vienne.

Application du principe de laïcité à l'ASP

En 2024, la référente laïcité de l'ASP a reçu officiellement deux demandes et s'est autosaisie une fois.

→ **Demande d'une direction régionale concernant un entretien de recrutement d'une personne en CDD (avril 2024)**

Une candidate à un poste en CDD s'est présentée à un entretien de recrutement avec un voile. Le sujet n'a pas été abordé lors de l'entretien mais les cadres recruteurs ont saisi a posteriori leur direction.

La direction souhaitait être confortée dans son positionnement, à savoir : si la candidate est retenue, il convient d'avoir un échange préalable avec elle pour lui rappeler l'obligation de neutralité de l'administration. Si la candidate n'est pas d'accord pour enlever son voile dans l'exercice de ses missions, elle ne pourra pas être recrutée.

La référente laïcité a transmis à la direction les éléments suivants : confirmation à la direction de sa position, transmission des règles applicables dont la fiche pratique « recrutement » du guide de la DGAFP* sur la laïcité et la Charte de la laïcité.

→ **Autosaisine dans le cadre de la campagne d'accueil des élèves stagiaires de seconde (juin 2024)**

La référente laïcité de l'ASP a informé les chefs de service des affaires générales et responsables administratifs et financiers de l'Agence des règles applicables aux collégiens en matière de laïcité dans le cadre d'un stage au sein de l'ASP.

Les éléments suivants leur ont été transmis : *« Les collégiens et lycéens sont soumis aux règles qui s'appliquent aux salariés ou agents de la structure accueillante : dans la fonction publique (et les entreprises privées avec une mission de service public), les stagiaires doivent respecter l'obligation de neutralité, tout comme les agents de la fonction publique, et ne peuvent donc pas porter de signes religieux. »*

→ **Demande de renseignement d'une direction du siège concernant le volet laïcité d'une réponse à un appel d'offres émis par une Région, marché portant sur la gestion de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (septembre 2024)**

Les éléments suivants lui ont été transmis : *« L'Agence de services et de paiement (ASP) est un établissement public administratif. Ses agents, fonctionnaires et contractuels, sont soumis aux règles déontologiques statutaires relevant de l'article L121-2 du code général de la fonction publique (CGFP), dont celle imposant le respect du principe de laïcité.*

Conformément à l'article L124-3 du CGFP, l'ASP a procédé à la désignation d'une référente laïcité, Anne Roussely-Tardien, qui est chargée de conseiller et sensibiliser les agents de l'Agence à ce sujet. La Charte de la laïcité dans les services publics est affichée dans les locaux de l'ASP. »

*DGAFP : Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2024 – PERSPECTIVES 2025

Objectifs	Actions	Bilan et perspectives
Répondre aux questions des agents publics et chefs de service relatives à l'application du principe de laïcité.	**Organiser** un temps d'échanges avec les agents et/ou les directeurs sur la laïcité.	Non réalisé en 2024. A réaliser en 2025 (sous forme de table ronde ou webinaire).
Participer à la mise en place d'un dispositif de remontée et de traitement des atteintes à la laïcité par les agents publics.	**Communiquer** sur les principes de la laïcité et la procédure interne de saisine de la référente. Recenser systématiquement les saisines dans un tableau de suivi et dans un rapport annuel, qui est rendu public tant au niveau des agents que des usagers.	Réalisé en 2024.

Sensibilisation des agents de l'ASP au principe de laïcité

Mi-novembre 2024, l'ASP a organisé un défi Laïcité avec un double enjeu : contribuer à la formation de l'ensemble des agents publics et valoriser la journée de la laïcité le 9 décembre.

L'objectif pour chaque direction de l'ASP était d'inciter le maximum de ses agents à se former à la laïcité en suivant le module « Les fondamentaux de la laïcité » proposé par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), via la plateforme interministérielle Mentor.

Lancé le 21 novembre 2024, l'évènement devait se dérouler jusqu'au 9 décembre, mais a été prolongé, à la demande des directions, jusqu'au 4 janvier 2025.

Chaque direction a défini, **sur le temps de travail**, l'organisation qu'elle souhaitait mettre en place autour de ce défi. Elle pouvait ainsi, au choix :

- **inviter** ses agents à se former librement selon leurs disponibilités sur la période,
- **baliser** sur le planning un temps et/ou un lieu commun dédié à l'ensemble de ses agents pour suivre la formation et échanger sur cette formation.

À noter que les agents ayant déjà suivi, en 2023 et 2024, un module de formation à la laïcité, ont été comptabilisés dans le taux de formation de leur direction.

Un palmarès intermédiaire a été publié le 9 décembre 2024, à l'occasion de la journée nationale de la laïcité, sur l'intranet de l'Agence, dénommé MyASP. Cette actualité a été complétée de vidéos et d'informations globales sur la laïcité pour remettre le sujet en visibilité.

Le palmarès final a été publié le 8 janvier 2025 sur l'intranet MyASP, accompagné d'un témoignage du président-directeur général de l'Agence qui a lui-même suivi la formation.

Une prochaine communication est prévue au 1er trimestre 2025 pour :

- **valoriser** la direction gagnante du défi, à l'occasion de la remise officielle du diplôme ;
- **encourager** les agents non encore formés à suivre le module de formation, en publiant notamment des témoignages d'agents l'avant suivi.

BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2024 – PERSPECTIVES 2025

Objectifs	Actions	Bilan et perspectives
Développer la communication autour du principe de laïcité et sensibiliser les agents.	**Enrichir et actualiser** au fil de l'eau la page dédiée à la laïcité dans l'intranet MyASP.	Dernière MAJ : janvier 2024 avec le dépôt du guide de la DGAFP sur la laïcité. À poursuivre sur 2025.
	Communiquer sur l'intranet MyASP.	3 articles publiés sur le défi Laïcité. Remise en visibilité de vidéos explicatives et des documents de référence sur la laïcité.
	Promouvoir le sujet de la laïcité à l'occasion de temps d'échanges communs.	Présentation du sujet suite au défi Laïcité : • au séminaire des chefs de service des affaires générales le 5 décembre 2024, • aux agents de la DRH en Assemblée générale le 21 décembre.
	Afficher la Charte de la laïcité dans tous les locaux de l'Agence.	Vérification à réaliser auprès des directeurs. Affichage sur les éventuels sites manquants.
Organiser la journée de la laïcité le 9 décembre.	**Organiser** un événement et/ou publier une actualité qui pourrait être déclinable éventuellement en directions régionales.	Défi Laïcité réalisé du 21 novembre 2024 au 4 janvier 2025. Actualités publiées le 21 novembre, le 9 décembre 2024 et le 8 janvier 2025 (voir annexe 2, p. 13). À venir sur 2025 : remise du diplôme à la direction gagnante du défi, témoignages d'agents ayant suivi la formation et poursuite de la dynamique pour embarquer les agents non encore formés.
Réaliser un rapport annuel.		Réalisé Février 2024 pour 2023 Février 2025 pour 2024

Formation des agents de l'ASP à la laïcité

Le défi Laïcité a permis de recueillir 687 attestations de formation sur un effectif de 2 131 agents, ce qui représente un taux d'agents formés de 32 %, soit près d'un agent sur trois.

L'effort de formation de l'ensemble des agents de l'Agence doit être **poursuivi sur 2025 de façon pérenne et instauré de manière systématique pour les nouveaux arrivants.** Une procédure est en cours d'élaboration.

Les avancées « techniques » dans l'utilisation de la plateforme Mentor vont faciliter désormais la structuration de la politique de formation via cet outil.

En effet, le 18 décembre 2023, l'ASP a signé avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), son ministère de tutelle, une convention de partenariat pour pouvoir utiliser Mentor, la plateforme interministérielle de formation en ligne, destinée aux agents de la fonction publique d'État.

Jusqu'à présent, cette plateforme ne permettait pas de piloter les actions de formation des agents de l'ASP. La création récente, en janvier 2025, d'un sous-espace dédié à l'Agence au sein de la plateforme ouvre de nouvelles perspectives en matière de pilotage, de coordination, d'éléments de suivi et de statistiques. L'utilisation de ce sous-espace va être expérimentée prochainement par les équipes de la DRH.

BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2024 – PERSPECTIVES 2025

Objectifs	Actions	Bilan et perspectives
Favoriser le déploiement des formations à destination des agents de l'établissement, permettant d'atteindre l'objectif fixé par le comité interministériel de la laïcité de 100% d'agents publics formés en 2025.	**Réaliser** un état des lieux du nombre d'agents non formés à la laïcité et restant à former, en identifiant les agents devant suivre une formation spécifique au regard de leur fonction, avec l'appui des directions.	Données recueillies à l'occasion du défi Laïcité à fiabiliser.
	Élaborer une stratégie de déploiement de la formation sur 2025 en s'appuyant sur la note de service de ministère chargé de l'Agriculture du 7 octobre 2022 et les moyens de formation mis à disposition.	À poursuivre au-delà du défi Laïcité et conforter l'utilisation du sous-espace dédié à l'Agence sur Mentor.
	Déployer les formations à la laïcité.	À poursuivre en 2025 et sur le long terme.

Annexe 1

L'ASP, au service des politiques publiques

L'ASP est un organisme de paiement public dédié à la mise en œuvre de politiques publiques européennes, nationales et locales, au service d'une société plus durable et solidaire. Au cœur de la transformation numérique de l'action publique, elle imagine et construit les services publics de demain.

L'ASP est un établissement public placé sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles. Ces deux ministères sont aussi engagés dans une démarche en faveur de la laïcité.

En 2023, l'Agence a versé plus de **29 milliards d'euros d'aides publiques, à plusieurs millions de bénéficiaires** : agriculteurs, jeunes, chefs d'entreprise... Elle est le 1er payeur européen d'aides agricoles et l'un des 1ers opérateurs de l'État en termes de crédits versés.

Au service de l'intérêt général, l'ASP intervient dans **une vingtaine de domaines variés** : emploi, agriculture, développement rural, environnement, social, handicap, culture... Elle gère plus de 200 aides publiques qui accompagnent les évolutions sociétales ou répondent à des situations conjoncturelles : aides de la Politique agricole commune (PAC), aides aux employeurs d'alternants, chèque énergie, bonus écologique, service civique...

L'ASP accompagne **une centaine de décideurs publics** dans la mise en place de leurs politiques : Union européenne, ministères, établissements publics, Régions et Départements. Elle s'engage aussi auprès des usagers pour faciliter leurs démarches et leur offrir un service de qualité.

Ses principales missions sont de **conseiller** les décideurs publics, **traiter** les demandes d'aides, **payer** les bénéficiaires et **contrôler** l'attribution des aides.

Au-delà, l'Agence est **un établissement engagé** à travers notamment sa politique handi-accueillante, sa démarche de transition écologique ou encore son plan pour l'égalité professionnelle.

L'ASP compte **2 400 agents, répartis dans toute la France**, en métropole et en outre-mer. Elle dispose d'un siège à Limoges, d'une antenne à Montreuil et de 12 directions régionales et interrégionales, au cœur des territoires.

Plus d'infos
www.asp-public.fr

+ de
55 ans
d'expérience
dans la mise en œuvre
de politiques publiques
européennes, nationales
et territoriales

29 Mds
d'euros versés en 2023
à plusieurs millions
de bénéficiaires

2 400
agents basés
dans toute la France,
en métropole et à l'outre-mer

+ de
200
aides publiques gérées
dans une vingtaine de
domaines : emploi,
agriculture, environnement…

+ de
100
métiers tournés
vers l'innovation, le numérique,
l'ingénierie administrative
et la satisfaction des usagers

Annexe 2

Communication sur le défi Laïcité 2024 de l'ASP

Article publié le 21 novembre 2024 sur l'intranet de l'ASP

Participez au défi Laïcité avec votre direction !

Le respect de la laïcité est l'un des principes fondamentaux de notre République et de notre vie professionnelle. A l'occasion de la journée nationale de la laïcité du 9 décembre, l'ASP lance un challenge inter-directions autour de la laïcité. Vous avez jusqu'au 6 décembre 2024 pour vous former à la laïcité et faire gagner votre direction !

Pourquoi ce défi ?

La laïcité est au cœur de notre engagement pour garantir un environnement de travail respectueux et inclusif. Connaître les principes de la laïcité, c'est mieux comprendre comment favoriser le vivre-ensemble, protéger la liberté de conscience et assurer une nécessaire neutralité dans nos actions quotidiennes.

Le défi lancé à l'ASP est une opportunité pour chacun de se former, se sensibiliser, sur un sujet essentiel pour sa vie professionnelle et citoyenne, le tout dans une dynamique positive et collective !

Il contribue aussi à diffuser une culture de la laïcité au sein de l'Agence et à atteindre les objectifs fixés par l'État. D'ici 2025, 100% des agents publics devront, en effet, avoir été formés aux enjeux de la laïcité.

N'attendons pas et montrons-nous exemplaires dès à présent !

Quels sont les principes du défi ?

- Le défi est ouvert du 21 novembre au 6 décembre 2024 inclus. Il est organisé par la référente laïcité de l'ASP, Anne Roussely-Tardien, avec l'appui du pôle Formation et Accompagnement de la DRH.
- Le défi s'adresse à l'ensemble des agents de l'ASP, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels.
- Chaque direction doit inciter le maximum de ses agents à se former à la laïcité, en suivant le module « Les fondamentaux de la laïcité », proposé par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), via la plateforme interministérielle Mentor. Les modalités d'organisation de cette formation sont laissées à la main des directions.
- Chaque direction du siège et direction régionale représente une équipe. Les « petites entités » de la sphère DG/SG sont, elles, regroupées au sein d'une même équipe, pour ne pas « biaiser » les résultats.

- Les résultats s'apprécieront à l'échelle de l'équipe, et pas individuellement. La direction gagnante sera celle dont le taux d'agents formés sera le plus élevé. Les résultats seront dévoilés à l'occasion de la journée nationale de la laïcité, le 9 décembre 2024.
- À la clé, rien à gagner… ou peut-être un peu de fierté ! Cela fait toujours plaisir de gagner ensemble, avec ses collègues. Et puis, vous aurez assurément appris beaucoup de choses sur la laïcité.

Comment participer au défi ?

Rapprochez-vous de votre référent RH de proximité pour connaître les modalités d'organisation définies au sein de votre direction. Ensuite, à vous de jouer !

- **Suivez le module de formation**, « Les fondamentaux de la laïcité » (2h15), en ligne sur la plateforme Mentor. La formation est concrète (cas pratiques), interactive et s'adapte à votre rythme ; les différentes thématiques peuvent être suivies en plusieurs fois. Comment se connecter à Mentor et accéder au module de formation ? Consultez le guide pratique >>
- **Transmettez votre attestation de suivi de formation** à votre référent RH. Elle vous sera délivrée en fin de parcours, directement par la plateforme. Votre référent la fera suivre à la DRH pour valider votre participation au challenge.
- **Partagez votre expérience** avec vos collègues pour les inciter à relever, eux aussi, le défi !

Vous avez déjà suivi ou débuté une formation à la laïcité ?

- Si vous avez déjà suivi, en 2023 ou 2024, une formation à la laïcité, via Mentor ou dans un autre cadre, vous n'avez pas à suivre le module. Transmettez juste votre attestation de formation ou tout justificatif à votre référent RH pour pouvoir être comptabilisé dans le taux d'agents formés de votre direction.
- Si vous avez débuté le module sur Mentor, vous devez impérativement le finaliser pour pouvoir valider votre défi et contribuer aux résultats de votre direction.

A vos claviers ! Ensemble, faisons de ce challenge un succès et montrons que nous savons conjuguer esprit d'équipe et engagement citoyen !

Des questions ? Rapprochez-vous de votre référent RH de proximité.

Article publié le 9 décembre 2024 sur l'intranet de l'ASP

Journée nationale de la laïcité : 360 agents de l'ASP déjà formés à la laïcité, et vous ?

En cette journée nationale de la laïcité, célébrée le 9 décembre, découvrez les résultats intermédiaires du challenge inter-directions lancé autour de la laïcité, défi prolongé d'un mois. Vous avez jusqu'au 3 janvier inclus pour vous former à la laïcité et faire gagner votre direction !

Prolongation du défi laïcité à l'ASP

L'objectif fixé par l'État est clair : tous les agents publics devront obligatoirement avoir été formés à la laïcité d'ici fin 2025.

Sans attendre, l'ASP a lancé, en novembre dernier, un challenge inter-directions autour de la laïcité. Ce défi vise à encourager un maximum d'agents à suivre, dès à présent, le module « Les fondamentaux de la laïcité », proposé par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), via la plateforme Mentor. Il est l'occasion pour chacun de se sensibiliser sur un sujet essentiel pour sa vie professionnelle et citoyenne, le tout dans une dynamique positive et collective !

A ce jour, 361 agents se sont formés à la laïcité, soit 17% des effectifs de l'Agence. Mention spéciale à la DRH dont près de trois quarts des effectifs ont déjà joué le jeu !

Vous n'avez pas encore participé au défi ? Il n'est pas trop tard. Avec la prolongation du challenge, vous avez jusqu'au vendredi 3 janvier inclus pour vous former et faire gagner votre direction. Les résultats définitifs seront publiés début janvier.

Top 5 Défi Laïcité - résultats intermédiaires

Directions		Taux d'agents formés
1	**Direction des ressources humaines**	**73%**
2	**Direction interrégionale Océan Indien**	**55%**
3	**Direction du numérique et des systèmes d'information**	**51%**
4	Direction financière, juridique et logistique	47%
5	Direction interrégionale Centre-Val de Loire - Île-de-France	45%

Comment participer au défi ?

Rapprochez-vous de votre référent RH de proximité pour connaître les modalités d'organisation définies au sein de votre direction. Ensuite, à vous de jouer !

- **Suivez le module de formation**, « Les fondamentaux de la laïcité » (2h15), en ligne sur la plateforme Mentor. La formation est concrète (cas pratiques), interactive et s'adapte à votre rythme ; les différentes thématiques peuvent être suivies en plusieurs fois. Comment ça marche ? Suivez le guide >>
- **Transmettez votre attestation de suivi de formation** à votre référent RH. Elle vous sera délivrée en fin de parcours, directement par la plateforme. Votre référent la fera suivre à la DRH pour valider votre participation au challenge.
- **Partagez votre expérience** avec vos collègues pour les inciter à relever, eux aussi, le défi !

Des questions ? Rapprochez-vous de votre référent RH de proximité.

A vos claviers ! Ensemble, faisons de ce challenge un succès et montrons que nous savons conjuguer esprit d'équipe et engagement citoyen !

9 décembre, journée nationale de la laïcité

Le 9 décembre est la date anniversaire de la promulgation de la loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. Cette loi est considérée comme l'un des textes fondateurs de la laïcité en France.

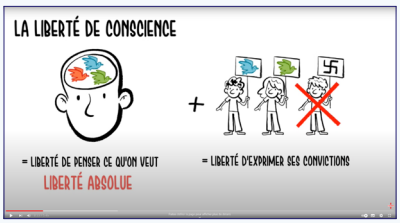

Vidéo
Qu'est-ce que la laïcité ?

Des questions sur la laïcité ? Contactez la référente laïcité de l'ASP, Anne Roussely-Tardien, par mail : referent-laicite@asp-public.fr

Article publié le 8 janvier 2025 sur l'intranet de l'ASP

Défi laïcité : et la direction gagnante est…

Découvrez les résultats du challenge inter-directions autour de la laïcité, lancé en novembre dernier. Ce défi a impulsé une dynamique à poursuivre en 2025. L'objectif fixé par l'Etat est que tous les agents publics soient formés à la laïcité d'ici fin 2025. A l'ASP, continuons à montrer l'exemple !

Félicitations à la DR Normandie, grande gagnante !

Un grand bravo à tous pour votre mobilisation ! Au total, 687 agents ont participé au défi Laïcité, lancé en novembre 2024, soit près d'un tiers de nos effectifs. Ce challenge inter-directions visait à encourager un maximum d'agents à suivre le module « Les fondamentaux de la laïcité », proposé par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), via la plateforme Mentor.

Avec 96% de participation, c'est la Direction régionale Normandie qui décroche la première place. Félicitations à toute l'équipe ! Un grand merci aussi à tous les agents qui ont participé et contribué au succès de l'opération.

Palmarès complet		
Directions		Taux d'agents formés
1	**Direction régionale Normandie**	**96%**
2	**Direction des ressources humaines**	**80%**
3	**Agence comptable**	**71%**
4	Direction financière, juridique et logistique	68%
5	Direction interrégionale Océan Indien	66%
6	Direction du numérique et des systèmes d'information	61%
7	Direction interrégionale Centre-Val de Loire - Ile-de-France	45%
8	Direction du développement rural et de la pêche	40,5%
9	Sphère Direction générale / Secrétariat général	40,4%
10	Direction de l'emploi, de l'environnement et des politiques sociales	40%
11	Direction régionale Nouvelle-Aquitaine	31%
12	Direction interrégionale Antilles-Guyane	27%
13	Direction de l'organisation et de la performance	17,4%
14	Direction régionale Occitanie	17,1%
15	Direction interrégionale Corse / Provence-Alpes-Côte d'Azur	16%
16	Direction régionale Hauts-de-France	11%
17	Direction interrégionale Bretagne - Pays de la Loire	10,9%
18	Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes	8%
19	Direction des soutiens directs agricoles	NC*
20	Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté	NC
21	Direction régionale Grand Est	NC

*NC : Non communiqué

Objectif : 100% d'agents formés en 2025

Ce défi n'était qu'une étape. L'objectif fixé par l'État est que tous les agents publics soient formés à la laïcité d'ici fin 2025. À l'ASP, continuons à montrer l'exemple !

Comment suivre la formation ?

- Planifiez votre formation. Convenez du meilleur moment pour suivre cette formation, en lien avec votre supérieur hiérarchique et votre référent RH de proximité.
- Accédez au module. Connectez-vous à la plateforme Mentor et suivez, à votre rythme, la formation interactive « Les fondamentaux de la laïcité » (2h15). Comment ça marche ? Suivez le guide >>
- Validez le module. À la fin de votre formation, téléchargez votre attestation et transmettez-la à votre référent RH, qui la fera suivre à la DRH.
- Inspirez vos collègues. Partagez votre expérience pour motiver ceux qui n'ont pas encore franchi le pas !

« Garantir un environnement professionnel respectueux, inclusif et neutre »

*« Je tiens à remercier tous les agents qui se sont mobilisés pour le défi Laïcité. Grâce à vous, nous avons impulsé une **véritable dynamique collective** autour d'un sujet essentiel pour notre vie professionnelle et citoyenne. Ce défi constitue une première étape importante pour diffuser et incarner les valeurs fondamentales de la République au sein de notre Agence.*

*J'ai moi-même suivi cette formation, et franchement, je la recommande. À la fois didactique sur les principes et pratique avec des mises en situation, elle consolide nos connaissances sur **la neutralité, la liberté de conscience et le vivre-ensemble**, autant de principes essentiels à notre engagement professionnel. À ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de s'y inscrire, je vous encourage vivement à le faire.*

*Au-delà de l'obligation, il s'agit d'un véritable outil pour garantir un **environnement professionnel respectueux, inclusif et neutre**, à l'image des valeurs que l'ASP entend défendre au quotidien. Alors, continuons à avancer ensemble sur ce chemin. »*

Sylvain Maestracci, président-directeur général de l'ASP.

Suivre l'ASP sur LinkedIn

Agence de services et de paiement (ASP)
7 966 abonnés
4 sem. •

#Laïcité I 💬 ❝Fin 2024, nous avons impulsé une véritable dynamique collective sur un sujet essentiel pour notre vie professionnelle et citoyenne : la laïcité. En formant nos agents sur ce thème, notre objectif est de garantir un environnement professionnel respectueux, inclusif et neutre, à l'image des valeurs que l'ASP entend défendre au quotidien.❞ Sylvain Maestracci, PDG de l'ASP

👉 En novembre dernier, l'ASP a, en effet, lancé un défi à ses équipes : se former à la laïcité, l'un des principes fondamentaux de notre République.
💻 Près de 700 de nos agents ont déjà suivi le module en ligne "Les fondamentaux de la laïcité", créé par la DGAFP - Direction générale de l'administration et de la fonction publique.
🎯 Et ce n'est qu'un début. Notre objectif : former le maximum de nos agents à la laïcité d'ici fin 2025, conformément à la volonté de l'Etat.

#VivreEnsemble #Inclusion #Neutralité

Vous et 17 autres personnes 2 commentaires · 2 republications

Post sur la page LinkedIn de l'ASP
publié le 20 janvier 2025